PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 6 janvier 2015*

Date de convocation du conseil municipal *: le 29 décembre 2014.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 21 h 00*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Loïc MAHE, Frédéric MERLY, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Carine RIBEIRO-SAND, Annie SUD, Barbara TROUGNAC.*
ABSENT *: Pierre ALFONSO, Jocelyn CIMBER, Jacques RIZZO.*
POUVOIRS *: Geneviève CASTEX (procuration à Barbara TROUGNAC), Martine GIULIANI (procuration à Andrée CARDONA).*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour avant d'aborder les questions diverses en fin de séance. Il s'agit du prêt de la salle des fêtes aux candidats des élections départementales.

I. PROTECTION DE LA NOUVELLE AIRE DU GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (1/2015)

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DACOSTA pour la protection incendie de la nouvelle aire du groupe scolaire.

Il s'élève à la somme de 1 969.73 € TTC soit 1 641.44 € HT.

Il propose de retenir ce devis et de demander au Conseil Général de la Haute Garonne une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- De retenir le devis de l'entreprise DACOSTA pour un montant HT de 1 641.44 €.
- D'inscrire cette somme au BP 2015 chapitre 21.
- De demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric

CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
TROUGNAC	Barbara

II. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES A366 ET A367 (2/2015)

Monsieur le Maire présente sur plan les parcelles A 366 et A 367 appartenant au Conseil Général de la Haute Garonne constituant l'emprise de l'ancienne voie ferrée. Ces parcelles longent la route de Saint Lys (CD 53).

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces deux parcelles afin de développer les modes de circulation « doux » sur le territoire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- Vouloir se porter acquéreur des parcelles cadastrées A 366 et A 367
- De saisir les services du Conseil Général pour instruction.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- D'inscrire les sommes sur le BP 2015 en cas d'accord du Conseil Général.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
TROUGNAC	Barbara

III. C. A. M. : RAPPORT D'ACTIVITE 2013 (3/2015)

Monsieur le maire présente le rapport d'activité 2013 de la C.A.M.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte du rapport 2013 de la C.A.M., sans aucune observation.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie

PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
TROUGNAC	Barbara

IV. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (4/2015)

Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2015 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014.
- De charger le maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le trésorier de la perception de Muret.

Nom des votants :

Noms	**Prénoms**
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
TROUGNAC	Barbara

V. D. E. T. R. 2015 : MISE AUX NORMES DE L'ACCES DE L'HOTEL DE VILLE (5/2015)

Monsieur le maire rappelle l'obligation faite aux collectivités locales de rendre accessible les bâtiments publics avant 2015. Le cabinet d'étude SOLEUS a, à cet effet, en 2012 établit un diagnostic de tous les E.R.P. (Etablissement Recevant du Public) de la commune.

Monsieur le maire propose d'entamer les travaux de mise aux normes par l'accès de l'hôtel de ville. Ainsi, il propose la création d'une rampe d'accès ainsi que l'installation de 2 portes d'entrée formant ainsi un SAS.

Il présente les devis de deux entreprises :

- CONSTRUIT 31 pour la rampe d'accès : pour un montant HT de 4 820.00 € soit 5 784.00 € TTC
- COMMINGES ALU pour les portes d'entrée pour un montant HT de 12 198.00 € soit 14 637.60 € TTC

Le montant global s'élève à 17 018.00 € Ht soit 20 421.60 € TTC.

Afin de financer ces travaux, il propose de solliciter une D.E.T.R. auprès des services de la Sous Préfecture.

Ainsi le plan de financement s'établirait comme suit :

COUT DE L'OPERATION :

Montant des travaux H. T. :	17 018.00 €uros
T. V. A. 20.00 %	3 403.60 €uros
Montant total T. T. C. de l'opération	20 421.60 €uros

Plan de FINANCEMENT

Subvention sollicitée : DETR 50 % du montant HT	8 509.00 €uros
Part Communale HT	8 509.00 €uros
Montant TOTAL H.T.	17 018.00 €uros
T. V. A. 20.00 %	3 403.60 €uros
Montant total T. T. C. de l'opération	20 421.60 €uros

La commune couvre l'avance de la T. V. A. par autofinancement. La part communale sera couverte par un emprunt.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- De lancer les travaux de mise aux normes des bâtiments recevant des ERP notamment l'accès à l'hôtel de ville.
- D'accepter les devis des entreprises CONSTRUIT 31 et COMMINGES ALU pour un montant global HT de 17 018.00 € soit 20 421.60 € TTC.
- D'inscrire la dépense au budget communal primitif 2015 en section d'investissement.
- De solliciter une D.E.T.R. auprès de Monsieur le SOUS PREFET pour le financement de ces travaux.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre

MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
TROUGNAC	Barbara

VI. CAM : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE ET LA CAM POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES HORS CHEMINS RURAUX - RENOUVELLEMENT (6/2015)

Considérant que la structuration des services nécessaires au fonctionnement d'une communauté doit être réglée avec pragmatisme, de manière à ce que les équipes communales actuelles ne soient pas désorganisées, à ce que la continuité des divers services en cause soit assurée dans les conditions de proximité et de disponibilité actuelle, et que ne se constitue pas au niveau de la communauté, de services qui viendraient s'ajouter à ce que savent déjà bien faire les communes ;

Considérant que les communes disposent d'ores et déjà, en interne, de services permettant d'assurer cette assistance ;

Considérant qu'il est en conséquence utile que la communauté puisse utiliser pour les parties de ses compétences pour lesquelles les besoins de proximité et de disponibilité l'exigent, les services des communes moyennant remboursement à ces dernières des sommes correspondantes ;

VU le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales

VU l'avis du CTP de la Communauté d'Agglomération du 4 novembre 2014 ;

VU l'avis du CTP du Centre de Gestion de la Haute Garonne du 14 octobre 2014 ;

Sur proposition de son Maire, Le conseil municipal, à l'unanimité :
- **Approuve** les termes du projet de convention de mise à disposition des services qui sera signée entre la CAM et chaque commune membre concernée, sur le fondement de l'article L 5211-4-1 II du CGCT, ainsi que les annexes 1 et 2 ;
- **Précise** que les conventions entre les communes et la CAM seront conclues pour une durée de un an, à compter du 1er janvier 2015 ;
- **Approuve** les conditions financières fixées dans les articles 5 et 6 de ce projet de convention qui prévoient le remboursement par la Communauté d'Agglomération aux communes des dépenses d'entretien du matériel et des services mis à disposition ;
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif ;
- **Prend acte** qu'un dispositif de suivi de l'application de ces conventions sera mis en place conformément à l'article 12 du projet de convention ;
- **Autorise** le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention avec la CAM et toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
TROUGNAC	Barbara

VII. DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE RIEUMES (7/2015)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du collège de Rieumes, qui sollicite une subvention pour le financement d'un voyage scolaire.

Un élève de la commune de Saint Clar de Rivière est concerné par un voyage sur Londres, sachant que la participation demandée aux familles pour ce voyage est de 340.00 €.

Le collège propose de :

- Faire un don à l'établissement dont le bénéfice sera répercuté sur l'ensemble des élèves inscrits au voyage.
- Participer aux règlements individuels des familles que nous souhaiterions aider.

Monsieur le Maire indique que nous dépendons du collège Louisa Paulin de Muret et non du collège de Rieumes. La municipalité a pour habitude, étant donné ses faibles moyens, d'aider uniquement les associations dont le siège se situe sur notre commune. Il propose donc de ne pas donner une suite favorable à cette demande de subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
- De ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention du collège de Rieumes.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
TROUGNAC	Barbara

VIII. PRET DE LA SALLE DES FETES POUR LES ELECTIONS (8/2015)

Monsieur le Maire indique que fin mars, vont se dérouler les élections départementales.

Il est possible que des candidats à cette élection demandent, dans le cadre de la campagne électorale, à bénéficier du prêt ou de la location de la salle des fêtes afin d'organiser des réunions. Il propose de prêter gratuitement la salle des fêtes aux candidats qui en feraient la demande.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
- De prêter gratuitement la salle des fêtes aux candidats à l'élection départementale qui en feraient la demande pour l'organisation de réunions d'information.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
TROUGNAC	Barbara

IX. QUESTIONS DIVERSES

1 – Maison médicale de garde : Les services d'urgence médicale étant régulièrement très encombrés et les généralistes ne faisant pratiquement plus de gardes, de plus en plus de communes ou de groupement de collectivités, mettent en place des maisons médicales de garde.

La commune de Frouzins en prévoit une sur son territoire et nous demande si nous souhaitons adhérer à ce service. Sachant que cela coûterait 1.50 € par an et par habitant, monsieur le Maire propose de demander des informations complémentaires par rapport à ce projet, d'autant plus que sa situation géographique ne semble pas pratique pour les habitants de notre commune.

Pierre ALFONSO arrive à 21 h 50.

Virginie CAZAUX suggère que l'on se renseigne pour savoir si la commune de Muret n'aurait pas un projet identique.

2 – Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des élus est convié à la présentation des vœux à la population le samedi 10 janvier 2015 à 11 h 30 ainsi qu'à la galette des rois qui aura lieu le dimanche 11 janvier à 14 h30 à la salle des fêtes.
b
3 – Virginie CAZAUX souhaite savoir où en sont les travaux du groupe scolaire.
Monsieur le Maire précise que le passage de la commission de sécurité est prévu le 13 janvier prochain. Les couloirs et la cantine ont été repeints pendant les vacances scolaires.

Jérôme PACHECO demande si l'atelier d'arts plastique est utilisé par le CLAE ; monsieur GASQUET répond par l'affirmative. Une autre salle est prêtée au Foyer Rural pour son activité de zumba.
Un problème d'étagères persiste à la bibliothèque ; il est nécessaire de recouper les modules d'étagères dans un angle afin qu'elles s'insèrent dans la niche prévue à cet effet.
Loïc MAHE demande si le local de rangement des produits est terminé ; Monsieur le maire précise que cela n'est pas tout à fait prêt.
Andrée CARDONA ajoute qu'un olivier va être planté dans la cour de l'école.
Jérôme PACHECO indique également qu'une portion de carrelage extérieur glisse énormément lorsqu'il est mouillé. Monsieur le Maire a évoqué ce problème avec Monsieur PERAL. Ce dernier a indiqué que le carrelage est aux normes. Il conviendra de trouver une solution à ce problème.

4 – Carine RIBEIRO-SAND explique que l'initiative « Grand froid – recensement des populations vulnérables » a reçu un écho très favorable de certains administrés.

5 – Jérôme PACHECO a préparé une plaquette regroupant l'ensemble des activités et contacts des associations de notre commune. Cette plaquette pourra être distribuée lors de l'apéritif des vœux à la population. Un petit stock de prospectus pourra également être tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
SUD	Annie	
PAVAN	Jean-Pierre	
MAHE	Loïc	
CAZAUX	Virginie	
MERLY	Fréderic	
PACHECO	Jérôme	
RIBEIRO-SAND	Carine	
TROUGNAC	Barbara	